
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 15 décembre 2014
14 h**

**Séance tenue le lundi 15 décembre 2014
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Peter McQueen.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Suzanne Décarie, M. Benoit Dorais, Mme Elsie Lefebvre, M. Luis Miranda et M. Jeremy Searle.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

Le président du conseil convie l'assemblée ainsi que tous les occupants de l'hôtel de ville à une réception pour les festivités de Noël le mardi 16 décembre 2014, de 12 h à 13 h 30, dans le hall d'honneur.

Il souligne le départ à la retraite de Madame Colette Fraser qui quitte ses fonctions de greffière adjointe après 25 ans de service. Il lui souhaite une bonne continuation et la remercie pour son accompagnement dans les travaux du conseil municipal.

Le président du conseil signale les événements suivants : le 3 décembre 2014 « Journée internationale des personnes handicapées (ONU) »; le 7 décembre 2014 « Journée de l'aviation civile internationale (ONU) »; le 10 décembre 2014 « Journée des droits de l'homme (ONU) » et le 18 décembre 2014 « Journée internationale des migrants (ONU) ».

Il souligne également les anniversaires du mois de décembre des conseillers et conseillères Justine McIntyre, François Limoges, Lorraine Pagé et Claude Dauphin.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre	Justifications des modifications projetées à la typologie des artères et mesures pour assurer le contrôle de l'apaisement de la circulation – consultation auprès des arrondissements avant d'apporter ces changements
M. Marc-André Gadoury	M. Denis Coderre (M. Aref Salem) (M. Pierre Desrochers)	Mesures concrètes des arrondissements pour apaiser la circulation seront-elles prises en compte dans cette réforme / Réponses aux questionnements de citoyens habitant les rues locales qui seront transformées en voies artérielles
Mme Lorraine Pagé	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Respecter l'échéancier du projet de revitalisation de la rue Sainte-Catherine pour le 375 ^e anniversaire de la fondation de Montréal – Assurance que les travaux débiteront en 2015
Mme Manon Barbe	M. Denis Coderre	Emphase sur un mouvement en faveur de la paix durant les festivités entourant le 375 ^e anniversaire de la fondation de Montréal pour une ville de tolérance et de bonne entente
M. Marvin Rotrand	M. Pierre Desrochers (M. Aref Salem)	Informé le conseil des dernières discussions avec Air Canada pour développer plus de vols internationaux à l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau / Profiter d'un changement de gouvernance pour nommer des membres élus sur le conseil d'administration de l'Aéroport de Montréal
M. Craig Sauv�	M. Aref Salem	R�forme du r�seau art�riel et d�finition du mot « art�re » / Justifier l'urgence d'adopter cette r�forme sans aucune consultation aupr�s des arrondissements

À 14 h 34,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuy  par M. Marc-Andr  Gadoury

de prolonger la p riode de questions des membres du conseil de 15 minutes, conform ment   l'article 53 du *R glement sur la proc dure d'assemblée et les r gles de r gie interne du conseil municipal (06-051)*.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Alex Norris	M. Denis Coderre	Discussion avec l'entreprise fran�aise Bollor� pour le service de voitures en libre service qui n'est pas inscrit sur un registre de lobbyiste / Exigence que toutes entreprises faisant affaires avec la Ville doivent �tre inscrites sur le registre de lobbyiste
Mme Anne-Marie Sigouin	M. Denis Coderre	Partage �quitable entre les arrondissements du budget pour les c�l�brations du 375 ^e anniversaire de la fondation de Montr�al / Rendre les informations plus accessibles pour les arrondissements et plus de transparence dans les crit�res de s�lection

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. François Limoges	M. Denis Coderre	Rendre public l'agenda de rencontres du maire avec des entreprises commerciales à l'extérieur du Québec
M. Guillaume Lavoie	M. Denis Coderre	Ne pas favoriser les entreprises étrangères au détriment des entreprises locales

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 14 h 47.

Le conseiller Lavoie et le leader de l'opposition officielle soulèvent des questions de privilège pour demander au maire de retirer certains termes utilisés lors de son intervention. Le leader de la majorité soulève une question de règlement et demande au conseiller Lavoie de retirer le juron prononcé dans la salle. Le président du conseil informe l'assemblée qu'il y a eu insinuation de part et d'autres lors des interventions et demande aux membres de faire preuve de retenue.

Le chef de l'opposition officielle demande au président du conseil d'interdire aux membres de porter des accusations sans preuve lors des interventions.

Le conseiller Limoges prend aussi la parole pour demander au président du conseil de faire preuve d'impartialité dans ses décisions envers les élus de Projet Montréal, au même titre que pour ceux de l'Équipe Coderre afin de préserver la qualité des débats. Le président du conseil informe les élus que les arguments sont épuisés et invite le leader de la majorité à poursuivre les travaux.

À 14 h 55, le conseil poursuit ses travaux.

CM14 1186

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- ***période de questions des membres du conseil (02)*;***
- ***les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);***
- ***les points en orientation au conseil d'agglomération (80);***
- ***tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.***

****Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h***

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 15 décembre 2014, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance en y ajoutant l'article 7.08.

Adopté à l'unanimité.

CM14 1187

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 24 novembre 2014

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 24 novembre 2014, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 11 décembre 2014 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CM14 1188

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 26 novembre 2014

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 26 novembre 2014, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 11 décembre 2014 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal pour la période du 27 octobre au 16 novembre 2014.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 27 octobre au 16 novembre 2014.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 27 octobre au 16 novembre 2014.

Un débat s'engage.

CM14 1189**Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2013**

Le leader de la majorité dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2013, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.04 1143430014

CM14 1190**Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs concernant le Plan d'action canopée 2012-2021 et l'infestation de l'agrile du frêne**

Le leader de la majorité dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs concernant le Plan d'action canopée 2012-2021 et l'infestation de l'agrile du frêne, et le conseil en prend acte.

04.05 1143430015

-
- 5.01 Résolution CA14 16 0389 du conseil d'arrondissement d'Outremont - Appui au Centre local de développement (CLD).
 - 5.02 Résolution CA14 26 0324 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Motion d'urgence pour soutenir la pérennité des CLD et CDEC.
 - 5.03 Résolution CA14 090354 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville - Appui au mandat CLD et à la CDEC Ahuntsic-Cartierville.
 - 5.04 Résolution CA14 20 0587 du conseil d'arrondissement de LaSalle - Demande de maintien enveloppe budgétaire - CLD LaSalle.
 - 5.05 Résolution CA14 22 0495 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Demander au gouvernement du Québec de maintenir le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest sous la responsabilité de la Commission scolaire de Montréal.

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par M. Marvin Rotrand

- Réponse à la question de monsieur Dominic Perri relative à la modification de l'alimentation électrique des voitures de métro MR-73 mentionnée au dossier d'approbation du Règlement R-149 de la STM autorisant un emprunt de 570 000 000 \$ – Article 45.01 du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014.

Par M. Lionel Perez

- Réponse à la question de monsieur Peter McQueen relative à l'inscription d'un tronçon de la rue Saint-Patrick, entre la rue Léger et le boulevard Angrignon, dans le plan intégré eau/voirie en référence au contrat octroyé à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. – Article 20.05 du conseil municipal du 24 novembre 2014.
-

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt du rapport sur l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014.

7.02 Déclaration d'intérêts pécuniaires. Voir l'annexe au procès-verbal.

CM14 1191

Dépôt du Rapport de vérification de la première étape du processus de dotation des postes cadres gestionnaires administrée par le Service des ressources humaines (SRH) pour la période de janvier à juin 2014

Le leader de la majorité dépose le Rapport de vérification de la 1^{ère} étape du processus de dotation des postes cadres gestionnaires administrée par la Service des ressources humaines (SRH) pour la période de janvier à juin 2014, préparé par la Commission de la fonction publique de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.03 1141040002

CM14 1192

Dépôt de l'avis du Conseil interculturel de Montréal intitulé « Portrait médiatique de l'intégration économique des immigrants dans la métropole »

Le leader de la majorité dépose l'avis du Conseil interculturel de Montréal intitulé : Portrait médiatique de l'intégration économique des immigrants dans la métropole. Avis sur l'impact des médias, l'importance du dialogue et la nécessité d'une prise de parole : Vers un nouveau pacte pour un meilleur vivre-ensemble, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1142714005

À 15 h 15,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de modifier la séquence de l'ordre du jour afin de procéder à l'étude de l'article 51.02 immédiatement après l'article 7.04.

La proposition est agréée.

CM14 1193

Nomination et reconduction de mandat au Conseil jeunesse de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2014 par sa résolution CE14 1880;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de procéder aux nominations suivantes au Conseil jeunesse de Montréal :

- de nommer, pour le secteur Centre, M. Jean-Philippe Gagnon, à titre de membre, et ce pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017, en remplacement de M. Félix Hébert;
- de reconduire M. Mountagha Sow dans sa fonction de président, pour un mandat d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2015;
- de désigner Mme Rym El-Ouazzani pour agir à titre de vice-présidente pour un mandat d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2015, en remplacement de Mme Chahinaze Fala.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité (soit à plus des 2/3 des voix exprimées).

51.02 1145179004

CM14 1194

Dépôt du rapport du greffier relativement aux déclarations de réception, par les élus, d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage

Le leader de la majorité dépose le rapport du greffier relativement aux déclarations de réception, par les élus, d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage, et le conseil en prend acte.

07.05

7.06 Dépôt de déclarations d'un membre du comité exécutif en vertu de l'article 24 du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissements. Voir l'annexe au procès-verbal.

CM14 1195

Dépôt de l'avis de désignation d'un membre du comité exécutif

Le leader de la majorité dépose l'avis de désignation de monsieur Richard Bergeron à titre de membre du comité exécutif, et le conseil en prend acte.

07.07

CM14 1196

Ajout - Avis en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chap., E-2.2)

Le greffier dépose l'avis de vacance au poste de conseiller d'arrondissement du district électoral de Robert-Bourassa, dans l'arrondissement d'Outremont, et le conseil en prend acte.

07.08 (Ajout)

CM14 1197

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs concernant l'étude de l'article 89.13 du *Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais*

Le conseiller Dominic Perri dépose le rapport et les recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs concernant l'étude de l'article 89.13 du *Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais*, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

À 15 h 31, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Érika Duchesne.

À 15 h 46, le président reprend le fauteuil présidentiel.

08.01

11 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

À 15 h 49,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de reporter l'étude de l'article 15.01 après la période de questions du public.

La proposition est agréée.

À 15 h 52, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 1198

Accorder un contrat de gré à gré à Kronos inc. pour le renouvellement de l'entretien et du support des licences logicielles, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 719 882,64 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Kronos inc., fournisseur unique, pour une période de 3 ans, pour le renouvellement de l'entretien et du support des licences logicielles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 719 882,64 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 17 septembre 2014 ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1140554002
80.01 (20.01)

CM14 1199

Accorder un contrat à Entreprises L.M. pour le service d'entretien de compresseurs d'air industriels dans divers bâtiments municipaux, pour une période de 36 mois à compter du 1^{er} janvier 2015 - Dépense totale de 119 397,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13713 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Entreprises L.M., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le service d'entretien de compresseurs d'air industriels dans divers bâtiments municipaux, pour une période de 36 mois à compter du 1^{er} janvier 2015, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 119 397,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13713 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1146292001
80.01 (20.02)

CM14 1200

Accorder un contrat à Le Neuvième Bit inc. pour la fourniture du support des logiciels acquis de la firme VMWare, pour la période du 30 décembre 2014 au 29 décembre 2017, pour une somme maximale de 745 938,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13828 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder à Le Neuvième Bit inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture du support des logiciels acquis de la firme VMWare, pour la période du 30 décembre 2014 au 29 décembre 2017, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 745 938,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13828 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1145954003
80.01 (20.03)

CM14 1201

Accorder un contrat à Pro-vert Sud-ouest pour le transport d'appareils électroménagers contenant des halocarbures en fin de vie utile, pour une période de 39 mois, avec une possibilité de prolongation de 90 jours - Dépense totale de 157 458,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13331 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Pro-Vert Sud-Ouest, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le transport des appareils contenant des halocarbures pour les écocentres et les cours de voiries de la Ville de Montréal, pour une période de 39 mois avec possibilité d'une prolongation de 90 jours, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 157 458,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13331 ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1144730003
80.01 (20.04)

CM14 1202

Accorder un contrat de gré à gré à L'Arsenal pour la fourniture de 5 embarcations de sauvetage sur glace UMA-17, comprenant tous les frais accessoires, pour une somme maximale de 167 288,63 \$, taxes incluses (distributeur exclusif)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré entre la Ville et L'Arsenal, pour la fourniture de 5 embarcations de sauvetage sur glace UMA-17, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 167 288,63 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1143838010
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 1203

Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal pour le versement d'une aide financière de 18 946 676 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-municipalités sous-volet 1.4 (PIQM 1.4) pour la réalisation du projet d'optimisation du réseau d'aqueduc

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal pour le versement d'un soutien financier maximal de 18 946 676 \$ dans le cadre du sous-volet 1.4 du Programme d'infrastructures Québec-municipalités aux termes et conditions mentionnés au protocole d'entente (Dossier 556197), et ce, sans préjudice aux droits de la Ville de contester la portée et la validité de la clause de pénalité inscrite à l'article 11.2 et en tenant compte notamment des dispositions de l'article 5 n) dudit protocole, telles que décrites ci-après :

« Le Bénéficiaire s'engage à :

(...)

5 n) : assumer seul toute responsabilité légale à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de travaux décrits à l'annexe B. D'autre part, tenir indemne et prendre fait et cause pour le Ministre, le gouvernement du Québec et ses représentants, advenant toute réclamation pouvant découler du présent protocole et s'assurer qu'il en soit de même pour tout contrat octroyé aux fins de la réalisation des travaux décrits à l'annexe B; »

- 2 - de s'engager à payer la part des coûts admissibles de la Ville de même que tous les coûts d'exploitation continue liés au projet;
- 3 - d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer cette entente pour et au nom de la Ville;
- 4 - de mandater le Service de l'eau pour gérer la demande de subvention ainsi que le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité.

1141158003
80.01 (20.06)

CM14 1204

Approuver l'achat par la Ville de Montréal d'un terrain destiné à la construction de logements sociaux et communautaires dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, soit un emplacement situé au quadrant nord-ouest de l'intersection du prolongement projeté de la 2^e Avenue et du prolongement projeté de la rue Gilford, constitué d'une partie à subdiviser du lot 3 362 017 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le prix de 440 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'achat, par la Ville de Montréal, d'un terrain destiné à la construction de logements sociaux et communautaires dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, soit un emplacement situé à la future intersection nord-ouest de la rue Gilford et de la 2^e Avenue, constitué d'une partie à subdiviser du lot 3 362 017 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le prix de 440 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;

- 2- d'autoriser la greffière adjointe à signer un acte de vente pour le compte de la Ville de Montréal, conforme, selon l'avis du Service des affaires juridiques, au contenu exposé dans le sommaire décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1145268004
80.01 (20.07)

CM14 1205

Accorder un contrat à CDW Canada inc. pour la fourniture du support des logiciels IBM, pour une période de 12 mois, pour une somme maximale de 1 457 225,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14048 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à CDW Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture du support des logiciels IBM, pour une période de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 457 225,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14048 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1145954004
80.01 (20.08)

CM14 1206

Accorder un contrat à Hewitt Équipement Limitée pour la fourniture d'un chariot élévateur - Dépense totale de 164 749,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13854 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire pour l'article 3, Hewitt Équipement limitée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'un chariot élévateur, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 164 749,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13854 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1144922005
80.01 (20.09)

CM14 1207

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour les travaux de reconstruction de la chaussée, de trottoirs, de bordures, de mails centraux et les travaux de mise aux normes des feux de circulation et de l'éclairage dans le boulevard De La Rousselière, de la rue Notre-Dame à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 3 927 127,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 259001 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 927 127,18 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction de la chaussée, de trottoirs, de bordures, de mails centraux et travaux de mise aux normes des feux de circulation et de l'éclairage dans le boulevard De La Rousselière, de la rue Notre-Dame à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 623 827,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 259001 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1144822045
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 1208

Accorder un contrat à Ramcor construction inc. pour des travaux de génie civil, de mécanique de procédé, d'électricité, d'automatisation et de mécanique du bâtiment au bassin de rétention Charles-Renard pour la somme de 991 606,49 \$, taxes incluses - Dépense totale de 1 106 581,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 3276-AE (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 106 581,49 \$, taxes incluses, pour les travaux de génie civil, de mécanique de procédé, d'électricité, d'automatisation et de mécanique du bâtiment au bassin de rétention Charles-Renard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Ramcor construction inc. le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 991 606,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 3276-AE;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1143334011
80.01 (20.11)

CM14 1209

Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la fourniture et l'installation de débitmètres permanents dans les collecteurs de la Ville de Montréal - Phase 1 - Dépense totale de 1 151 713,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 3278-AE (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 151 713,77 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de débitmètres permanents dans les collecteurs de la Ville de Montréal - Phase 1, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 979 251,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 3278-AE ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1143334031
80.01 (20.12)

CM14 1210

Autoriser le transfert d'une somme de 93 891,85 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, dans le cadre du contrat accordé à Cosoltec (CG13 0403) pour les travaux du nouvel atelier lourd à l'Usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 799 593,73 \$ à 1 893 485,58 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser le transfert d'une somme de 93 891,85 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, dans le cadre de l'aménagement d'un atelier lourd à l'Usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder ce surplus contractuel à Cosoltec inc. (CG13 0403), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 799 593,73 \$ à 1 893 485,58 \$, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1146196003
80.01 (20.13)

CM14 1211

Autoriser le transfert d'une somme de 33 342,75 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, dans le cadre du contrat accordé à Construction Transit 2e G Ltée (CG14 0368) pour les travaux de réaménagement de l'observatoire de tortues, à la Pointe-Madeleine au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, majorant ainsi le montant total du contrat de 314 108,28 \$ à 347 451,04 \$, taxes incluses, sans changer la dépense totale du projet de 351 797,08 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser le transfert d'une somme de 33 342,75 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents dans le cadre du contrat accordé à Construction Transit 2e G Ltée (CG14 0368), pour les travaux de réaménagement de l'observatoire de tortues, à la Pointe-Madeleine au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, majorant ainsi le montant total du contrat de 314 108,28 \$ à 347 451,04 \$, taxes incluses, sans changer la dépense totale du projet de 351 797,08 \$;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1141246017
80.01 (20.14)

CM14 1212

Approuver le contrat de prêt par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, au Centre communautaire des femmes sud-asiatique, un local situé au 2^e étage de l'immeuble sis au 1037, rue Rachel Est, à des fins communautaires, pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2015

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le contrat de prêt de local par lequel la Ville prête, à titre gratuit, au Centre communautaire des femmes sud-asiatique, un espace situé au 2^e étage de l'immeuble sis au 1037, rue Rachel Est, d'une superficie de 360,77 mètres carrés, à des fins communautaires, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2015, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de local.

Adopté à l'unanimité.

1144069014
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 1213

Accorder un soutien financier spécial non récurrent totalisant la somme de 240 000 \$ aux propriétaires de six bâtiments, en vue de la mise aux normes de leurs installations électriques, conformément à la Loi sur les compétences municipales

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier spécial non récurrent totalisant la somme maximale de 240 000 \$, aux propriétaires des bâtiments ci-après désignés, en vue de la mise aux normes de leurs installations électriques, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, attendu que la somme de 60 000 \$ est versée conditionnellement à une fin de travaux le 31 décembre 2013 et qu'après cette date la somme à verser sera réduite à 20 000 \$:

ADRESSE ET PROPRIÉTAIRE	MONTANT
99, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan	20 000 \$
111, rue Chabanel Ouest - Groupe Tidan	60 000 \$
125, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan	60 000 \$
225, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan	20 000 \$
333, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan	20 000 \$
9310, boulevard Saint-Laurent - Cancorp	60 000 \$
TOTAL	240 000 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

- 3 - d'autoriser l'affectation de surplus et le virement budgétaire de 240 000 \$ aux fins d'aide financière aux propriétaires.

Adopté à l'unanimité.

1143809006
80.01 (20.16)

CM14 1214

Accorder un contrat à Konkas pour la réception et le traitement des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants, pour une période de 43 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours - Dépense totale de 6 749 421 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13817 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Koncas, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service de traitement des résidus de CRD et encombrants des 6 territoires et écocentres énumérés ci-après, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 6 749 421 \$ taxes incluses, incluant la contingence, pour une période de 43 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13817 ;

Firme	Territoires	Montant taxes incluses
Koncas	Ahuntsic-Cartierville Anjou Outremont St-Laurent St-Léonard Ville-Marie	704 818 \$
	Ensemble des écocentres	6 044 603 \$
	TOTAL :	6 749 421 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1144730001
80.01 (20.17)

CM14 1215

Autoriser l'option visant la prolongation annuelle des ententes-cadres collectives avec 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland) et Énergie Valéro inc. (anciennement Ultramar ltée) pour la fourniture, sur demande, d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique, et diesel coloré standard, conformément à la clause 5 de la section clauses administratives particulières des documents de l'appel d'offres public 11-11737 (2 soum.)

Le conseiller Pierre Desrochers déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la deuxième et dernière option de renouvellement annuel des ententes-cadres aux firmes ci-après désignées pour la période se terminant fin décembre 2015, pour la fourniture sur demande d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique, et diesel coloré standard, conformément à la clause 5 de la section clauses administratives particulières des documents de l'appel d'offres public 11-11737;

Firmes
1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland)
Énergie Valéro inc.

Articles
essence super sans plomb et diesel arctique
essence régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice et diesel coloré standard

- 2 - d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1144338002
80.01 (20.18)

CM14 1216

Accorder un contrat à 9175 3681 Québec inc. (Amtech) pour l'aménagement intérieur de cinq fourgons de type Sprinter pour une somme maximale de 372 111,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13853 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, 9175 3681 Québec inc. (Amtech), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'aménagement intérieur de cinq fourgons de type Sprinter, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 372 111,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13853 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1144922003
80.01 (20.19)

CM14 1217

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Clean Harbors Québec inc. pour la collecte itinérante et la collecte dans les cours de voirie municipale des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 2 233 843,45 \$, taxes incluses. / Accorder un contrat à CRI Environnement inc. pour la collecte des RDD dans les écocentres incluant le traitement pour 34 mois, pour une somme maximale de 1 500 327,29 \$, taxes incluses / Dépense totale de 3 734 170,74 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 14-13248 (3 soum.)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, un contrat pour l'objet mentionné en regard de chacune d'elles, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13248 et aux tableaux de prix reçus joints au rapport du directeur ;

<u>Firmes</u>	<u>Contrats</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Clean Harbors Québec inc.	Collecte itinérante et collecte dans les cours de voirie municipale des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement, pour 36 mois	2 233 843,45 \$
CRI Environnement inc.	Collecte des RDD dans les écocentres incluant le traitement, pour 34 mois	1 500 327,29 \$

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1140793001
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 1218

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de cinq ans, avec une option de prolongation de 12 mois, avec Bouty inc. pour l'acquisition, sur demande, de chaises et fauteuils ergonomiques et d'appoints pour la Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-12653 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre collective, d'une durée de cinq ans avec une option de prolongation de 12 mois, pour l'acquisition sur demande de chaises et fauteuils ergonomiques et d'appoints;

- 3 - d'accorder à Bouty inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-12653 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1145085004
80.01 (20.21)

CM14 1219

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à Groupe IBI-DAA inc. pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies, pour une somme maximale de 2 710 881,41 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 14-13874 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser la cession du contrat de services professionnels accordé à Groupe IBI-DAA inc. au cessionnaire Services intégrés Lemay et associés inc.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Groupe IBI-DAA inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies, pour une somme maximale de 2 710 881,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (14-13874) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'approuver le projet de convention de cession du contrat de services professionnels de Groupe IBI-DAA inc. en faveur de Services intégrés Lemay et associés inc., aux conditions qui y sont mentionnées;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1146218001
80.01 (20.22)

CM14 1220**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Inspec-Sol inc., LVM une Division d'EnGlobe Corp. inc. et Groupe Qualitas inc. pour effectuer des études et expertises géotechniques dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public 14-13536 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels afin d'effectuer des études et expertises géotechniques, incluant le volet de caractérisation environnementale, pour les projets réalisés par divers services corporatifs et arrondissements de la Ville ;
- 3 - d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13536 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions :

Firme	Somme maximale	Contrat
Inspec-Sol inc.	1 383 275,72\$	1
LVM une Division d'EnGlobe Corp.	1 234 754,35\$	2
Groupe Qualitas inc.	1 096 615,45\$	3

- 4 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au fur et à mesure des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1143855007
80.01 (20.23)

CM14 1221**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Octroyer un contrat pour services professionnels en actuariat conseil, volet assurance collective, à Normandin Beaudry, Actuaires conseil inc. pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2020, aux prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 1 563 131,12 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13927 / Approuver le projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Normandin Beaudry, Actuaire conseil inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville des services professionnels en actuariat conseil, volet assurance collective, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 1 563 131,12 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13927 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer la convention de services professionnels pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1142942004
80.01 (20.24)

CM14 1222

Accorder un contrat à Comnet Technologie inc. pour l'acquisition et l'entretien d'un progiciel relatif à l'enregistrement audionumérique des audiences à la cour municipale de Montréal pour une somme maximale de 272 195,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13410 (un soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 272 195,25 \$, taxes incluses, pour l'acquisition et l'entretien d'un progiciel relatif à l'enregistrement audionumérique des audiences à la cour municipale de Montréal;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Comnet technologie inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, pour une période de 72 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 272 195,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13410;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1146075006
80.01 (20.25)

CM14 1223

Accorder un soutien financier maximal de 1 M\$ à la Fédération québécoise de hockey sur glace pour la réalisation du Championnat mondial junior de l'IIHF de 2015 et de 2017 / Approuver le projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien maximal et non récurrent de 1 M\$ à la Fédération québécoise de hockey sur glace pour la réalisation du Championnat mondial junior de l'IIHF de 2015 et de 2017;
- 2 - d'approuver le projet de convention de contribution à intervenir entre la Ville et la Fédération québécoise de hockey sur glace, établissant les modalités et conditions d'octroi de ce soutien financier pour la tenue de cet événement à Montréal;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1131278009
80.01 (20.26)

À 17 h 02, le président du conseil suspend la séance jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 15 décembre 2014
14 h**

**Séance tenue le lundi 15 décembre 2014 – 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv , M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin et Mme Monique Vall e.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Jean-Marc Gibeau, M. Peter McQueen et Mme Émilie Thuillier.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

Mme Suzanne D carie, M. Benoit Dorais, Mme Elsie Lefebvre, M. Luis Miranda et M. Jeremy Searle.

AUTRES PR SENCES :

Mme Colette Fraser, Greffier e adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur g n ral
M  Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le pr sident du conseil, M. Frantz Benjamin, remercie les  lus pour leur appui au bon d roulement des assembl es durant l'ann e. Il souhaite un Joyeux No l et un Joyeux Hanouka   celles et ceux concern s et d clare la s ance ouverte.

1 - P riode de questions du public

Le pr sident du conseil appelle le point « P riode de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>�</u>	<u>Objet</u>
Mme Marie-Michele Mondor	M. Russell Copeman (M. Jean-Fran�ois Parenteau)	Engagement que le d�veloppement du terrain Ga�tan-Laberge dans l'arrondissement de Verdun soit enti�rement consacr� � des logements sociaux – Implication des citoyens � la r�alisation de ce projet
M. Laurent Morissette	M. Denis Coderre (M. Marvin Rotrand)	Prolongement de l'autoroute 19 et financement du transport en commun / Respecter les pr�visions de la Soci�t� de transport de Montr�al (STM) en ce qui concerne les besoins en accessibilit� universelle

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Richard Boutin	M. Denis Coderre (M. Luc Ferrandez)	Apaisement de la circulation – Décision de l'Administration de réformer le réseau artériel et qualité de vie des résidants
Mme Mariane Tassé	M. Denis Coderre (M. Luc Ferrandez)	Inquiétude exprimée quant à la réforme du réseau artériel / rue Gauthier de locale à artérielle
Mme Marie Blais	M. Denis Coderre	Position de l'Administration concernant le démantèlement de la Commission scolaire de Montréal (CSDM)
Mme Chantal Jorg	M. Pierre Gagnier (M. Luc Ferrandez)	Redécoupage des limites territoriales des écoles du nord de l'île - Adoption d'une motion pour demander au gouvernement du Québec de surseoir la décision de réformer les commissions scolaires
Mme Véronique De Brouin Verret	M. Russell Copeman (M. Jean-Marc Parenteau)	Prévoir des réserves financières dans le prochain PTI afin de permettre l'acquisition et la décontamination du terrain Gaëtan-Laberge pour développer des logements sociaux
M. Michael Shatfer	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Suggestions diverses - autoriser les détenteurs de RÉÉR d'utiliser 50 % de leurs épargnes pour subventionner leurs résidences et contribuer au développement de l'économie / Honorer la mémoire de M. Jean Béliveau, en encourageant les gens à faire des dons à des organismes de charité pour aider à enrayer la pauvreté et fournir du travail aux jeunes
M. Jean-Luc Malo	M. Jim (Dimitrios) Beis	Réduction des heures de bain libre, baisse d'achalandage et diminution de la sécurité des nageurs découlant de coupures dans le budget de fonctionnement du Centre Claude-Robillard Dépôt de pétition
M. Jean-Yves Gagné	M. Denis Coderre (M. Marvin Rotrand)	Circulation dangereuse pour les utilisateurs de triporteurs à cause de la piètre qualité du déneigement des trottoirs et pistes cyclables de la rue Sherbrooke / Respect des engagements de la Société de transport de Montréal (STM) de rendre accessible universellement les stations de métro
M. Sébastien Payeur	M. Aref Salem (M. Pierre Desrochers)	Réforme du réseau artériel et lourdeur bureaucratique des services de proximité - diminution des pouvoirs de gestion des arrondissements

À 19 h 58

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger de 30 minutes la période de questions des citoyens, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Isabelle Gaudette	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Définition du terme « rue artérielle » - permettre aux rues locales converties en artérielles de conserver les limites de vitesse en vigueur Dépôt de document
Mme Édith Laperle	M. Denis Coderre	Position sur le démantèlement des commissions scolaires
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Péréquation des revenus de la taxe foncière / Double contribution des citoyens dans le financement du transport en commun par les taxes foncières et l'achat des titres de transport
M. Francesco Moreno	Mme Manon Barbe	Explications sur les coupures de services à l'arrondissement LaSalle et sur les augmen- tations de salaires des élus
Mme Brigitte Beaudry	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Engagement pour que le projet d'un anneau de glace au parc Angrignon soit terminé pour les festivités du 375 ^e anniversaire de la fondation de Montréal Cadeau de taxes offertes à certains élus
Mme Sylvie Leduc	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Position de l'Administration sur les impacts et coûts du processus pour l'application de la loi 3
M. Michel Lacroix et Éléonor Lacroix	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Position du maire sur le découpage scolaire – actes concrets pour contester le démantèlement de la Commission scolaire de Montréal (CSDM)

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 29.

Un débat s'engage.

À 20 h 31, le conseil reprend ses travaux.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de modifier la séquence de l'ordre du jour afin d'étudier l'article 51.03 immédiatement après l'article 80.01 (20.26).

La proposition est agréée.

CM14 1224

Nomination au Conseil des Montréalaises

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2014 par sa résolution CE14 1881;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes au Conseil des Montréalaises :

- Mme Lorraine Cadotte, en remplacement de Mme Kimberlee Desormeaux, à titre de membre, pour un premier mandat de trois ans se terminant en janvier 2018;
- Mme Julie Cunningham, en remplacement de Mme Rose-Andrée Hubbard, à titre de membre, pour un deuxième mandat de trois ans se terminant en janvier 2018;
- Mme Josiane Maheu, en remplacement de Mme Roselyne Mavungu, à titre de membre, pour un premier mandat de trois ans se terminant en janvier 2018;
- Mme Ghislaine Sathoud, en remplacement de Mme Hajiba Akartit, à titre de membre, pour un premier mandat de trois ans se terminant en janvier 2018;
- Mme Marianne Carle-Marsan à titre de vice-présidente jusqu'à la fin de son premier mandat en juin 2015.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité (soit à plus des 2/3 des voix exprimées).

51.03 1144233006

À 20 h 37,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de modifier la séquence de l'ordre du jour afin d'étudier de l'article 15.01 immédiatement après l'article 51.03.

La proposition est agréée.

CM14 1225

Déclaration - Hommage à Jean Béliveau

Attendu le décès de Jean Béliveau le 2 décembre 2014, à l'âge de 83 ans;

Attendu qu'il a été l'un des meilleurs joueurs de l'histoire de la Ligue nationale de hockey;

Attendu qu'en tant qu'excellent joueur de centre, il a cumulé 507 buts et 712 passes pour un total de 1219 points en 1125 rencontres de la saison régulière;

Attendu qu'il a également récolté 79 buts et 97 passes pour un total de 176 points en 162 matchs des séries éliminatoires, tous dans l'uniforme du Canadien de Montréal;

Attendu qu'en tant que joueur, il a participé à dix conquêtes de la Coupe Stanley du Tricolore et en tant qu'administrateur, il en a cumulé sept de plus, un exploit inégalé;

Attendu qu'il a été capitaine du Canadien de Montréal pendant dix ans, de 1961 à 1971;

Attendu qu'au moment de sa retraite en 1971, il était le meilleur pointeur du Canadien en saison régulière et le meilleur de la LNH en séries éliminatoires;

Attendu qu'au moment de sa retraite, son célèbre chandail numéro 4 du Canadien de Montréal a été sacré en son honneur, retiré et hissé au plafond du Forum, le 4 octobre 1971;

Attendu qu'en tant que grand ambassadeur de hockey au monde, il a été intronisé au Temple de la renommée de la LNH en 1972, nommé au Panthéon des sports canadiens en 1975, puis au Panthéon des sports du Québec en 1992;

Attendu que, en tant qu'homme engagé, magnanime et humaniste, il a prêté son nom à une multitude de bonnes œuvres, qu'il a reçu 10 doctorats honorifiques, été élevé au rang d'officier de l'Ordre du Canada en 1969, compagnon du même Ordre en 1998, chevalier en 1988, officier en 2006 puis grand officier de l'Ordre national du Québec en 2010;

Attendu qu'un trophée Jean-Béliveau est décerné chaque année, depuis 2005, au joueur du Canadien qui s'est démarqué par son engagement communautaire;

Attendu que le « Gros Bill » ou le « Grand Jean » a été un homme renommé pour son élégance et un gentilhomme qui inspirait respect;

Attendu sa personnalité attachante, son humilité légendaire, sa générosité, il a été un mentor pour plusieurs, un homme admiré et d'une grande dignité pour tous;

Attendu qu'il laisse le siège 1, rangée EE, section 102 bien vide au Centre Bell, mais en même temps bien rempli de l'énergie du géant qu'a été Jean Béliveau;

Attendu que cet homme d'exception sera une source d'inspiration qui se logera pour toujours dans les mémoires collectives du monde entier;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Pierre Desrochers
M. Luc Ferrandez
Mme Lorraine Pagé
M. Marvin Rotrand
et l'ensemble des membres du conseil

Et résolu :

que les membres du conseil municipal, au nom des Montréalaises et Montréalais, adressent à la famille de M. Béliveau et à ses proches, leurs plus sincères condoléances à l'occasion du décès du Grand Montréalais qu'a été Jean Béliveau.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.01

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 1226

Autoriser l'affectation de surplus et le virement budgétaire de 180 000 \$ aux fins d'aide financière aux propriétaires de six bâtiments en vue de la mise aux normes de leurs installations électriques, conformément à la *Loi sur les compétences municipales*

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser l'affectation de surplus et un virement budgétaire de 180 000 \$ aux fins de subvention aux 6 propriétaires riverains, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1143809005
80.01 (30.01)

CM14 1227

Approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet du nouveau poste Saint-Patrick à 315-25 kV soumis par Hydro-Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet du nouveau poste Saint-Patrick à 315-25 kV situé à Montréal soumis par Hydro-Québec;
- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à la sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

1142622013
80.01 (30.02)

CM14 1228

Adopter une résolution afin de permettre à la cour municipale de la Ville de Montréal de siéger au palais de justice de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la cour municipale de la Ville de Montréal à siéger au palais de justice sis au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, H2Y 1B6, sous réserve de l'approbation du ministre de la Justice.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Marie Cinq-Mars
Tous les membres présents de l'opposition officielle

1146204001
80.01 (30.03)

CM14 1229

Approuver l'utilisation de 48 500 000 \$ de la réserve du fonds d'amortissement pour la réduction du recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunts

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'utilisation de 48 500 000 \$ de la réserve du fonds d'amortissement pour la réduction du recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunts.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1143894001
80.01 (30.04)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 1230

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » afin de retirer de l'écoterritoire de la trame verte de l'Est, à des fins résidentielles, les lots 1 248 513,1 248 528, 1 248 516,1 248 521, 1 248 522 et 1 248 538 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 983,5 mètres carrés, situés dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

1144386005
80.01 (42.01)

CM14 1231

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions pour la protection des conduites principales d'aqueduc et d'égout contre les forages et les fonçages de pieux sur la propriété privée

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions pour la protection des conduites principales d'aqueduc et d'égout contre les forages et les fonçages de pieux sur la propriété privée ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1144136001
80.01 (42.02)

CM14 1232

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) [02-102]

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-012).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1140196009
80.01 (42.03)

CM14 1233

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 204 000 \$ afin de financer la réalisation d'une troisième tranche du Projet Bonaventure

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 204 000 \$ afin de financer la réalisation d'une troisième tranche du Projet Bonaventure ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1141009008
80.01 (42.04)

CM14 1234

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant le réseau de voirie artériel des voies de circulation

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant le réseau de voirie artériel des voies de circulation ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1144520001
80.01 (42.05)

CM14 1235

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération sur l'utilisation du réseau cyclable identifié au Plan de transport

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération sur l'utilisation du réseau cyclable identifié au plan de transport ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Manon Barbe
M. Jean-François Cloutier
M. Claude Dauphin
M. Richard Deschamps
M. Sterling Downey
M. Marc-André Gadoury
M. Guillaume Lavoie
Mme Justine McIntyre
M. Peter McQueen

1134368003
80.01 (42.06)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 1236

Accorder un contrat à Electromega Ltée, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture et l'installation d'équipements de télémétrie (commutateurs) sur le réseau artériel nécessaire à la réalisation du système de télécommunication urbain relié au CGMU - Dépense totale de 840 316,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres 14-13487 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2014 par sa résolution CE14 1846;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 840 316,56 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Electromega Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois, un contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements de télémétrie (commutateurs) sur le réseau artériel nécessaire à la réalisation du système de télécommunication urbain relié au CGMU, au prix et aux conditions de la soumission en date du 16 septembre 2014, soit pour une somme maximale de 730 710,05 \$, taxes et contingences incluses, conformément à l'appel d'offres public 14-13487;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1145897020

CM14 1237

Accorder un contrat de gré à gré à la Société d'animation de la Promenade Bellerive (SAPB) pour les services d'accueil et d'entretien au chalet situé dans le parc de la Promenade-Bellerive, pour une période de trois ans, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 229 701 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2014 par sa résolution CE14 1852;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et la Société d'animation de la Promenade Bellerive (SAPB), pour une période de trois ans, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017, pour la fourniture de services d'accueil et d'entretien au chalet du parc de la Promenade Bellerive, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 229 701 \$, taxes incluses, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1143703001

Article 20.03

Accorder un contrat à Construction NRC Inc., d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 312 357,71 \$ - Appel d'offres public 14-44003 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2014 par sa résolution CE14 1850;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'autoriser une dépense de 1 312 357,71 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction NRC inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 18 mois pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 874 905,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-44003;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Le leader de l'opposition officielle dépose un document de l'Agence de santé et des services sociaux de Montréal intitulé : Cyclistes et piétons blessés sur les artères (centre de l'île de Montréal, 2000-2012).

Du consentement unanime, le leader de la majorité suspend le vote sur ce dossier à une phase ultérieure en vue du dépôt d'une liste des intersections visées par les travaux.

CM14 1238

Accorder un contrat à Procova Inc. pour la réfection du réseau électrique d'urgence et le remplacement des génératrices au Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 2 180 845,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public JAR-2012-12 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2014 par sa résolution CE14 1856;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 180 845,80 \$, taxes incluses, pour la réfection du réseau électrique d'urgence et le remplacement des génératrices au Jardin botanique de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Procova inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 134 855,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JAR-2012-12;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1140185010

CM14 1239

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Pie-IX, de la rue Notre-Dame à l'avenue Pierre-De Coubertin et dans la rue Hochelaga, de l'avenue Desjardins à la rue Théodore, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 4 863 076,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 228005 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2014 par sa résolution CE14 1857;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 863 076,64 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Pie-IX, de la rue Notre-Dame à l'avenue Pierre-De Coubertin et dans la rue Hochelaga, de l'avenue Desjardins à la rue Théodore, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 517 237,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 228005;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1144822050

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 1240

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 220 000 \$ soit 100 000 \$ à Concertation Femme; 60 000 \$ à 1,2,3 Go! St-Michel/Femmes relais; et 60 000 \$ à Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion 2014-2016, de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (VILLE-MESS 2013 - 2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2014 par sa résolution CE14 1873;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 220 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période, le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
Concertation Femme	Si différentes, pourtant pareilles - 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2016	100 000 \$
1,2,3 Go! St-Michel/Femmes-relais	Femmes-relais - 6 octobre 2014 au 1 ^{er} octobre 2016	60 000 \$
Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement « ROMEL »	Intégration des nouveaux arrivants et responsabilité collective - 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2016	60 000 \$

2- d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1144251005

CM14 1241

Approuver, conformément à la loi, un projet de convention entre la Ville et la Compagnies des chemins de fer nationaux du Canada (CN) pour la réalisation du projet de réfection du pont ferroviaire situé au-dessus du boulevard Lebeau, dans l'arrondissement Saint-Laurent, pour une somme maximale de 1 006 031,25 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2014 par sa résolution CE14 1864;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 034 775 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection du pont ferroviaire du CN situé au dessus du boulevard Lebeau, dans l'arrondissement de St-Laurent, comprenant tous les frais incidents;
- 2 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) à cette fin, pour une somme maximale de 1 006 031,25 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.07 1130541006

CM14 1242

Approuver un projet d'acte aux termes duquel Rodimax inc. cède gratuitement à la Ville, à des fins de rue, le lot 2 338 060 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2014 par sa résolution CE14 1866;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte aux termes duquel Rodimax inc cède gratuitement à la Ville, à des fins de rue, le lot 2 338 060 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1113231011

CM14 1243

Accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$ à Montréal en fêtes pour la réalisation de Montréal en fêtes dans le Vieux-Montréal du 13 décembre 2014 au 4 janvier 2015 / Approuver un projet de protocole d'entente de soutien financier et technique à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2014 par sa résolution CE14 1876;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$ à Montréal en fête pour la tenue de l'événement Montréal en fêtes qui aura lieu du 13 décembre 2014 au 4 janvier 2015;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien financier et technique entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.09 CTX1140679018

CM14 1244

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à l'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville inc., à des fins d'insertion sociale, pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} février 2015, des locaux situés au 2^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 9 523,68 pieds carrés, pour un loyer total de 196 298,52 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2014 par sa résolution CE14 1913;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville inc., à des fins d'insertion sociale, pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} février 2015, des locaux situés au 2^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 9 523,68 pieds carrés, moyennant un loyer total de 196 298,52 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1144069015

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Un débat s'engage sur les articles 20.12 et 20.13.

À 22 h 59, le conseil ajourne ses travaux jusqu'au mardi 16 décembre 2014, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 15 décembre 2014
14 h**

**Séance tenue le mardi 16 décembre 2014 – 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Richard Bergeron, Mme Marie Cinq-Mars, M. Sterling Downey, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Marvin Rotrand et Mme Valérie Plante.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Suzanne Décarie, Mme Elsie Lefebvre, M. Luis Miranda, M. Domenico Moschella, M. Jeremy Searle et Mme Émilie Thuillier.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 20.03 :

M. Claude Dauphin.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 20.03 :

M. Alex Norris.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Sophie Gabrielle Thiebaut	M. Russell Copeman	Conserver la vocation d'espace vert du terrain situé au sud de la station Lionel-Groulx / Construction de logements sociaux sur le terrain pour palier au manquement dans le secteur
Mme Amanda Daluiso	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman) (M. Craig Sauv�)	Refuser d'�mettre un permis de construction pour le projet d'�difice � bureaux sur le terrain situ� au sud de la station Lionel-Groulx - consulter les citoyens avant d'aller de l'avant avec tout projet de d�veloppement du terrain
Mme Line Aubin	M. R�al M�nard (M. Russell Copeman)	Volont� d'agrandissement du centre-ville et vocation de l'espace vert du terrain au sud de la station Lionel-Groulx – limite du centre-ville
Mme C�line Morin	M. Denis Coderre (M. Aref Salem) (M. Luc Ferrandez)	R�forme du r�seau art�riel et volont� des �lecteurs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - respect du travail d�j � amorc� pour apaiser la circulation
M. Joseph Joncas	Mme Manon Gauthier (M. R�al M�nard)	Justification de l'augmentation du salaire du pr�sident directeur g�n�ral de Tourisme Montr�al depuis 2007 / Retomb�es �conomiques de l'�dition 2014 du Grand Prix de formule 1 de Montr�al

  l'expiration du d lai impart  pour la p riode de questions des citoyens par le *R glement sur la proc dure d'assemblée et les r gles de r gie interne du conseil (06-051)*, le pr sident du conseil d clare la p riode de questions des citoyens close   9 h 57.

2 - P riode de questions des membres du conseil

Le pr sident du conseil appelle le point « P riode de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseill res ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqu s en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre (M. Francesco Miele) (M. Frantz Benjamin)	Restriction du nombre de questions sur un m�me sujet � la p�riode de questions des citoyens - Soumettre cette requ�te � la Commission de la pr�sidence
M. Marc-Andr� Gadoury	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Urgence d'�tablir des mesures d'apaisement de la circulation pour l'intersection des rues Ontario et De Lorimier - s�curiser les intersections de l'arrondissement de Ville-Marie
M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Inform�r l'assemblée de la forme que prendra le soutien financier de 15 M\$ qui sera allou� aux arrondissements pour les festivit�s du 375 ^e anniversaire de la fondation de Montr�al – Importance de conna�tre les crit�res, les r�gles de s�lection et de qualification pour le partage du soutien financier

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Lorraine Pagé	M. Denis Coderre	Revitalisation de la rue Sainte-Catherine pour les festivités du 375 ^e anniversaire de la fondation de Montréal et le projet de patinoire à l'intersection des rues Clark et Sainte-Catherine (Ilot Clark) / Précision sur la suite des travaux de la rue Sainte-Catherine qui concerne la partie est du Quartier Latin

À 10 h 15,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

de prolonger de 7 minutes la période de questions des membres du conseil, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Un débat restreint s'engage.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Alex Norris	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Questionnement sur la qualité des services dans les dossiers d'apaisement de la circulation dans le cadre de la conversion des rues locales en voies artérielles étant donné les coupures de poste au Service des transports
M. Craig Sauvé	M. Russell Copeman	Qualité de vie dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Projet Archivex et protection de l'espace vert sur le terrain situé au sud du métro Lionel-Groulx

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 25.

À 10 h 26, le conseil reprend ses travaux sur les articles 20.11 à 20.15.

CM14 1245

Accorder un contrat à ZS Travaux et Gérance inc. pour la reconstruction des bases et conduits électriques, des trottoirs, de la chaussée flexible, du revêtement bitumineux, l'installation de nouveaux luminaires, la mise à jour des systèmes de feux de circulation, là où requis, dans la rue Jean-Talon Est, de la limite de l'arrondissement de Saint-Léonard au boulevard des Galeries d'Anjou, dans l'arrondissement d'Anjou - Dépense totale de 1 318 445,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 279901 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2014 par sa résolution CE14 1926;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 318 445,99 \$, taxes incluses, pour la reconstruction des bases et conduits électriques, des trottoirs, de la chaussée flexible, du revêtement bitumineux, l'installation de nouveaux luminaires, la mise à jour des systèmes de feux de circulation, là où requis, dans la rue Jean-Talon Est, de la limite de l'arrondissement de Saint-Léonard au boulevard des Galeries d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à ZS Travaux et Gérance inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 198 945,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 279901;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1144822055

CM14 1246

Autoriser une dépense additionnelle de 2 028 976,84 \$ dans le cadre du projet de construction du Centre de soccer de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à Entreprises de construction TEQ inc. (CM13 0582) de 44 109 544,19 \$ à 46 138 521,03 \$, taxes incluses / Autoriser le regroupement de l'ensemble des budgets pour travaux contingents associés aux contrats de construction octroyés par la Ville dans le cadre du projet du Centre de soccer de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2014 par sa résolution CE14 1920;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 028 976,84 \$, taxes incluses, pour la construction du Centre de soccer de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Entreprise de construction TEQ inc. (CM13 0582), majorant ainsi le montant total du contrat de 44 109 544,19 \$ à 46 138 521,03 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- d'autoriser le regroupement de l'ensemble des budgets pour travaux contingents associés aux contrats de construction octroyés par la Ville dans le cadre du projet du Centre de soccer de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1141670004

CM14 1247

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Les architectes FABG inc., Tetra Tech QB inc. et Petropoulos, Bomis et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard, pour une somme maximale de 2 190 793,67 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13704 (8 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2014 par sa résolution CE14 1923;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 412 695,42 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard de l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Les architectes FABG inc., Tetra Tech QB inc. et Petropoulos, Bomis et associés, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 190 793,67 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13704 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'approuver le principe à l'effet que l'arrondissement de Verdun s'engage à retourner les budgets et crédits non utilisés dans le projet de mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard au Programme du Service de la diversité sociale et des sports, afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1140457008

CM14 1248

Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et la Brigade Arts Affaires Montréal (BAAM) relativement aux conditions d'accueil du don d'une œuvre d'art public à l'occasion du 375^e anniversaire de fondation de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2014 par sa résolution CE14 1924;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville et la Brigade Arts Affaires Montréal (BAAM) relativement aux conditions d'accueil du don d'une œuvre d'art public à l'occasion du 375^e anniversaire de fondation de Montréal, sur la rue McTavish à l'intersection de la rue Sherbrooke Ouest, dans le cadre de l'aménagement de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne »;
- 2- d'autoriser une dépense de 45 990 \$, taxes incluses, pour la réalisation du concours;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1140230006

CM14 1249

Conclure une entente avec BIXI MONTRÉAL afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 décembre 2014 par sa résolution CE14 1954;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- de conclure une entente avec BIXI MONTRÉAL, organisme à but non lucratif, débutant le 1^{er} janvier 2015 et se terminant à la plus rapprochée des dates suivantes:
 1. le 31 décembre 2015 ou
 2. lorsque la contribution financière prévue à l'entente aura atteint une somme de 3 913 894,32 \$ (avant taxes, soit 4 500 000 \$, taxes incluses) afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de Montréal et autoriser une dépense maximale de 3 913 894,32 \$ (avant taxes, soit 4 500 000 \$, taxes incluses) à cette fin. Cette dépense sera versée sous forme d'une contribution financière de 2 000 000 \$ (avant taxes, soit 2 299 500 \$, taxes incluses) et d'une contribution sous forme de renonciation aux revenus jusqu'à une somme maximale de 1 913 894,32 \$ (avant taxes, soit 2 200 500 \$ taxes incluses) aux fins de financer les activités de BIXI MONTRÉAL;
- 2- si BIXI MONTRÉAL obtient une autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers, de conclure une entente avec BIXI MONTRÉAL, organisme à but non lucratif, se terminant le 31 décembre 2019, afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de Montréal et autoriser une dépense qui sera versée sous forme d'une contribution financière de 926 000 \$ (avant taxes, soit 1 064 668,50 \$, taxes incluses) et d'une renonciation aux revenus évaluée à 1 405 105,67 \$ (avant taxes, soit 1 615 520,25\$, taxes incluses) pour la première année de l'entente. Pour les années 2016 à 2019, autoriser une dépense sous forme de contribution financière annuelle de 2 926 000 \$ (avant taxes, soit 3 364 168,50 \$, taxes incluses) en plus d'une contribution annuelle sous forme de renonciation aux revenus évaluée à 3 319 000 \$ (avant taxes, soit 3 816 020,25 \$, taxes incluses) aux fins de financer les activités de BIXI MONTRÉAL;
- 3- d'autoriser un ajustement en budget additionnel de dépenses et de revenus de 1 913 895 \$ (net de taxes) pour l'année 2015. Si BIXI MONTRÉAL obtient son autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers, autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 1 405 105 \$ (net de taxes) pour l'année 2015 et de 3 319 000 \$ (net de taxes) pour les années 2016 à 2019 afin de refléter les nouvelles recettes générées par la Ville ainsi que les dépenses s'y rattachant;
- 4- de renoncer au remboursement par BIXI MONTRÉAL d'une somme de 466 238 \$ (avant taxes, soit 536 057,14 \$, taxes incluses) provenant de la contribution financière non dépensée, malgré l'article 4.7 de l'entente de gestion conclue entre BIXI MONTRÉAL et la Ville de Montréal pour la saison 2014;
- 5- d'accepter l'offre faite par BIXI MONTRÉAL de payer comptant à la Ville, à titre de remboursement complet et final, l'intégralité du prêt de 460 000 \$ consenti par la Ville à BIXI MONTRÉAL en vertu de la Convention de prêt du 29 avril 2014, et de payer à la Ville les intérêts accumulés de 6 238 \$ jusqu'à la date du remboursement et, suivant la réception par la Ville de ce paiement intégral en capital et intérêts, de remettre à BIXI MONTRÉAL une quittance complète et finale ainsi qu'une mainlevée de l'hypothèque mobilière portant sur l'universalité des biens meubles de BIXI MONTRÉAL inscrite au Registre des droits personnels et réels mobiliers;
- 6- d'imputer le tout, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Craig Sauvé

appuyé par M. Marc-André Gadoury

d'apporter l'amendement suivant au dossier sous étude :

- de modifier l'article 3.7 de l'Entente de gestion entre la Ville de Montréal et BIXI-Montréal en remplaçant les mots « comité exécutif » par les mots « conseil municipal » à la dernière ligne du texte.

À 10 h 31, le président du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 10 h 35, le conseil reprend ses travaux.

Le président du conseil juge la proposition des conseillers Sauvé et Gadoury recevable.

L'amendement est agréé.

Le président du conseil met aux voix l'article 20.15, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

20.15 1144368011

À 10 h 37, le leader de l'opposition officielle souhaite la réouverture du débat sur l'article 20.03.

Article 20.03 (suite)

Accorder un contrat à Construction NRC Inc., d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 312 357,71 \$ - Appel d'offres public 14-44003 (7 soum.)

Un débat s'engage.

Le président du conseil indique que le droit de réplique sur cet article a été exercé. Le leader de la majorité rappelle au leader de l'Opposition officielle qu'il n'a pas suspendu l'étude de cet article mais bien la prise du vote sur ce dernier et ce, avec le consentement des membres du conseil conformément à l'entente convenue qui prévoyait qu'une fois la liste des intersections remise à tous les élus, il serait procédé à la mise aux voix de l'article, en temps opportun.

Le président du conseil demande la poursuite des travaux.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 1250

Adopter une résolution manifestant l'accord de la Ville de Montréal en ce qui concerne le Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) pour retirer de la trame verte de l'Est, à des fins résidentielles, divers résidus de terrain, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 novembre 2014 par sa résolution CE14 1673;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter, sous réserve de l'adoption par le conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) », les effets découlant de l'entrée en vigueur de ce règlement, le tout conformément aux dispositions de l'article 116 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (chapitre E-20.001).

Adopté à l'unanimité.

30.01 1144386007

CM14 1251

Approuver la programmation no 2 des travaux sur les réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout de la Ville de Montréal admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Conduites (PIQM-Conduites) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2014 par sa résolution CE14 1878;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver la programmation no 2 des travaux sur les réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout de la Ville de Montréal admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Conduites (PIQM-Conduites);
- 2 - de spécifier au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) que la Ville de Montréal s'engage à assumer sa part des coûts admissibles des projets visés par ce programme et des coûts d'exploitation continue des projets réalisés avec l'aide financière obtenue du PIQM-Conduites;
- 3 - d'autoriser le Service de l'eau à la soumettre au MAMOT.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1141158004

CM14 1252

Demander au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations de prolonger les heures d'admission dans les établissements commerciaux, les samedis et dimanches jusqu'à 20 h, pour une période maximale de deux ans, afin de réaliser un projet pilote pour le territoire des sociétés de développement commercial Boulevard Saint-Laurent, Carrefour du Plateau Mont-Royal et Pignons rue Saint-Denis, et l'Association des commerçants avenue Duluth

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2014 par sa résolution CE14 1887;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de soumettre au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations une demande à l'effet de prolonger les heures d'admission dans les établissements commerciaux, les samedis et dimanches jusqu'à 20 h, pour une période maximale de deux ans, afin de réaliser un projet pilote pour le territoire des sociétés de développement commercial Boulevard Saint-Laurent, Carrefour du Plateau Mont-Royal et Pignons rue Saint-Denis, et l'Association des commerçants avenue Duluth.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1141180002

À 11 h 22, le conseiller Steve Shanahan informe les membres qu'une école a été attaquée et que 140 enfants ont été tués dans le village de Peshawar au Pakistan.

Le maire et le chef de l'opposition officielle prennent la parole et une minute de silence est observée pour les victimes et familles éprouvées.

À 11 h 27, le conseil poursuit ses travaux.

CM14 1253

Approuver les plans déposés aux fins de la demande de permis de transformation de la maison Louis-Hippolyte La Fontaine sise du côté nord de la rue Overdale, à l'ouest de la rue Lucien-L'Allier, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2014 par sa résolution CE14 1927;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver les plans datés du 1^{er} octobre 2014 déposés aux fins de la demande de permis numéro 3000764110 conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) et conditionnellement au respect des modifications suivantes :

- l'escalier extérieur de l'entrée principale est composé de deux parties; la première, qui est rattachée à la maison, devrait être en bois plutôt qu'en pierre; la seconde, qui est rattachée au trottoir, devrait être en pierre et être subdivisée en deux sections parallèles situées de part et d'autre du prolongement de l'escalier en bois;

- la composition de l'entrée principale devrait être revue dans l'esprit du bâtiment d'origine;
- les volets des fenêtres devraient comprendre des subdivisions et les fenêtres du sous-sol devraient comprendre des barreaux de sécurité;
- les cheminées d'origine devraient être reconstruites dans le prolongement des souches de cheminée existantes;
- l'intérieur du fronton devrait être en bois plutôt qu'en zinc;
- toutes ces modifications doivent respecter la matérialité et la composition caractéristiques des villas bourgeoises montréalaises des années 1840.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1146347063

CM14 1254

Approuver la mise à jour de la carte « Réseau cyclable de la Ville de Montréal - Voies accessibles 4 saisons » édition 2014-2015 et autoriser sa diffusion

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2014 par sa résolution CE14 1928;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver la mise à jour de la carte du « Réseau cyclable de la Ville de Montréal - Voies accessibles 4 saisons » édition 2014-2015 et d'autoriser sa diffusion.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1141695001

A 11 h 32, le conseil reprend l'étude de l'article 20.03.

CM14 1255 – Article 20.03 (suite)

Accorder un contrat à Construction NRC Inc., d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 312 357,71 \$ - Appel d'offres public 14-44003 (7 soum.)

À 11 h 33, le conseiller Aref Salem dépose la liste des 50 intersections.

Le conseiller Lavoie soulève une question de privilège ayant trait à son inconfort à passer au vote sur ce dossier pour lequel l'information était incomplète et suscite des interrogations. Il demande de reprendre le débat sur cet article. Le président du conseil refuse la requête du conseiller et demande la tenue du vote.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Valérie Plante

de procéder à un vote enregistré sur l'article 20.03.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin-Roy, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Dorais, Rotrand, Pagé, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Cloutier, Deschamps, Barbe et Hénault (38)

Votent contre: Mesdames et messieurs Ferrandez, Gadoury, Plante, Croteau, Sauvé, Popeanu, Lavoie, Duchesne, McQueen, Mainville, Ryan, Lavigne Lalonde, Sigouin, Limoges, Caldwell, Downey, Ouellet et Cinq-Mars (18)

Résultat: En faveur : 38
Contre 18

Le président du conseil déclare l'article 20.03 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

20.03 1145897007

CM14 1256

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 16 300 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX/Sherbrooke

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 300 000 \$ afin de financer les travaux du réaménagement du carrefour Pie-IX/Sherbrooke », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1145322004

CM14 1257

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) aux fins de modifier les plages horaires des séances du conseil municipal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) » aux fins de modifier les plages horaires des séances du conseil municipal, l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1143599006

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 1258

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil jeunesse de Montréal (02-177)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil jeunesse de Montréal (02-177) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014, par sa résolution CE14 1750;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil jeunesse de Montréal (02-177) ».

Adopté à l'unanimité (soit aux 2/3 des voix exprimées).

42.01 1145179003

Règlement 02-177-3

CM14 1259

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil interculturel de Montréal (02-044)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur le conseil interculturel de Montréal (02-044) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que ce règlement a été modifié et qu'une nouvelle copie du règlement a également été distribuée;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date des 12 novembre et 10 décembre 2014, par ses résolutions CE14 1751 et CE14 1938;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil interculturel de Montréal (02-044) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1142714003

Règlement 02-044-1

Article 42.03

Adoption - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003),

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu les règlements et renoncer à leur lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ces règlements sont détaillés aux règlements et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 novembre 2014, par sa résolution CE14 1784;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) »;
- 2 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) »;
- 3 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

Un débat s'engage.

À 12 h 01, le leader de la majorité propose de suspendre la séance afin de permettre aux membres de participer à la réception donnée par le président du conseil, pour souligner les fêtes de fin d'année.

La proposition est agréée.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 15 décembre 2014
14 h**

**Séance tenue le mardi 16 décembre 2014 – 13 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv , M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin et Mme Monique Vall e.

PR SENCE EN COURS DE S ANCE :

M. Alex Norris.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

Mme Suzanne D carie, Mme Elsie Lefebvre, M. Luis Miranda, M. Domenico Moschella, M. Jeremy Searle et Mme  milie Thuillier.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS LORS DES QUATRE (4) VOTES ENREGISTR S SUR L'ARTICLE 42.03 :

M. Sterling Downey et Mme Justine McIntyre.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS LORS DES QUATRE (4) VOTES ENREGISTR S SUR L'ARTICLE 42.03 :

M. Marvin Rotrand.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS LORS DU VOTE ENREGISTR  SUR LE PROLONGEMENT DES TRAVAUX JUSQU' PUISEMENT DE L'ORDRE DU JOUR - ARTICLE 65.09:

M. Sterling Downey et Mme Justine McIntyre.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS LORS DU VOTE ENREGISTR  SUR LE PROLONGEMENT DES TRAVAUX JUSQU' PUISEMENT DE L'ORDRE DU JOUR - ARTICLE 65.09 :

M. Lionel Perez.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA QUESTION PRÉALABLE DES CONSEILLERS GIBEAU ET HÉNAULT AINSI QUE LE VOTE FINAL DE L'ARTICLE 65.09 :

M. Marvin Rotrand.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA QUESTION PRÉALABLE DES CONSEILLERS GIBEAU ET HÉNAULT AINSI QUE LE VOTE FINAL DE L'ARTICLE 65.09 :

M. Sterling Downey et Mme Justine McIntyre.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.

Un débat s'engage.

À 13 h 30, le conseil poursuit ses travaux à l'article 42.03

Article 42.03 (suite)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003),

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Éric Alan Caldwell

appuyé par M. Sylvain Ouellet

d'amender l'article 1 du « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) » de l'article 42.03 sous étude afin qu'il se lise comme suit :

- « Le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) » est modifié par le remplacement de l'annexe 1 « Réseau artériel proposé, Ville de Montréal, 2002 » par l'annexe « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2014 » **ainsi qu'une liste complémentaire qualifiant les rues, la liste ayant préséance sur l'annexe**, jointes au présent règlement ».

Un débat s'engage.

À 13 h 34, le conseil suspend ses travaux.

À 13 h 37, le conseil reprend ses travaux.

Un débat s'engage sur la recevabilité de l'amendement.

Le président du conseil juge l'amendement des conseillers Caldwell et Ouellet irrecevable.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Éric Alan Caldwell
Mme Valérie Plante
M. Marc-André Gadoury
M. Sylvain Ouellet

d'en appeler de la décision du président du conseil, conformément à l'article 100 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) et de procéder à un vote à main levée.

Le président du conseil met aux voix l'appel de sa décision et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 27

Contre : 30

Le président du conseil déclare la proposition d'appel de sa décision rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Marc-André Gadoury

d'amender l'article 1 du « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) » afin qu'il se lise comme suit :

«- Le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) est modifié par le remplacement de l'annexe 1 « Réseau artériel proposé, Ville de Montréal, 2002 » par l'annexe « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2014 » **en retirant du réseau artériel la rue Marquette, entre Jean-Talon et Des Carrières**, au présent règlement ».

Un débat restreint s'engage sur la recevabilité de l'amendement.

Le président du conseil souhaite obtenir un avis juridique, conformément à l'article 91 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), avant de statuer sur l'amendement proposé par les conseillers Limoges et Gadoury.

À 13 h 53, le conseil suspend ses travaux.

À 13 h 55, le conseil reprend ses travaux.

À 13 h 56, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Érika Duchesne.

L'étude de l'article 42.03 est suspendue, en attente de l'obtention d'un avis du Service des affaires juridiques sur la recevabilité de la proposition d'amendement des conseillers Limoges et Gadoury.

CM14 1260

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce » / Tenue d'une consultation publique / Délégation de pouvoirs au greffier

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce »;
- 2 - de tenir une assemblée publique de consultation par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;
- 3 - de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Un débat s'engage.

À 14 h 06, le président du conseil reprend le fauteuil présidentiel.

La conseillère Magda Popeanu soulève une question de privilège concernant les propos du conseiller Marvin Rotrand à son égard. Le président du conseil demande au conseiller Rotrand de retirer ses paroles. Ce dernier s'exécute.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1141462012

Règlement P-14-049

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 44.01 à 44.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 1261

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest »

Vu la résolution CM14 0841 de l'assemblée du conseil municipal du 18 août 2014, adoptant comme projet de règlement P-14-027 le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest »;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 23 septembre 2014, à 18 h 30, à la salle du conseil d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2014, par sa résolution CE14 1890;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest ».

Adopté à l'unanimité.

44.01 1143823006

Règlement 14-027

CM14 1262

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement autorisant la reconversion à des fins résidentielles de l'ancien site Transcontinental situé sur le lot 2 589 396 du cadastre du Québec »

Vu la résolution CM14 0058 de l'assemblée du conseil municipal du 27 janvier 2014, adoptant comme projet de règlement P-14-001 le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la reconversion à des fins résidentielles de l'ancien site Transcontinental situé sur le lot 2 589 396 du cadastre du Québec »;

Attendu que des assemblées publiques de consultation sur ce projet de règlement ont été tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) les 17 février, 18, 20 et 24 mars 2014, tel qu'il appert dans son rapport daté du 29 mai 2014;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) lors de son assemblée du 18 août 2014, par sa résolution CM14 0660;

Attendu que suite à ces assemblées publiques de consultation des modifications ont été apportées au projet de règlement P-14-001;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2014, par sa résolution CM14 1940;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement autorisant la reconversion à des fins résidentielles de l'ancien site Transcontinental situé sur le lot 2 589 396 du cadastre du Québec ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

44.02 1134992024

Règlement 14-001

CM14 1263

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension »

Vu la résolution CM14 1045 de l'assemblée du conseil municipal du 27 octobre 2014, adoptant comme projet de règlement P-14-039 le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension »;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 13 novembre 2014, à 18 h 25, à la salle du conseil d'arrondissement située au 405, avenue Ogilvy, sur ce projet de règlement;

Attendu que suite à cette séance publique de consultation des modifications ont été apportées au projet de règlement P-14-039;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2014, par sa résolution CE14 1939;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

44.03 1141010013

Règlement 14-039

CM14 1264**Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) »**

Attendu qu'à sa séance du 7 juillet 2014, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant l'agrandissement d'un secteur d'affectation « secteur résidentiel » à même un secteur d'affectation « secteur d'emplois », la création d'un secteur de densité 01-T9 à même une partie du secteur de densité 01-06 et l'ajout d'un secteur à transformer pour un emplacement situé à l'intersection nord-ouest des rues Sauvé et Meilleur afin de permettre la réalisation d'un projet résidentiel »;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue par le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville le 26 août 2014, à 19 h, à la mairie d'arrondissement sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2014, par sa résolution CE14 1944;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant l'agrandissement d'un secteur d'affectation « secteur résidentiel » à même un secteur d'affectation « secteur d'emplois », la création d'un secteur de densité 01-T9 à même une partie du secteur de densité 01-06 et l'ajout d'un secteur à transformer pour un emplacement situé à l'intersection nord-ouest des rues Sauvé et Meilleur afin de permettre la réalisation d'un projet résidentiel ».

Adopté à la majorité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

44.04 1114039012

Règlement 04-047-155

CM14 1265

Nommer « rue Bellevue » les lots 5 376 953, 5 376 954, 5 376 955 et 5 376 958 du cadastre du Québec / Nommer « rue Laurier » le lot 5 376 957 du cadastre du Québec / Nommer « boulevard Chevremont » le lot 5 376 956 du cadastre du Québec, correspondant aux prolongements des voies existantes dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2014 par sa résolution CE14 1892;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Normand Marinacci

Et résolu :

d'attribuer les toponymes suivants dans l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève :

- de nommer « rue Bellevue », les lots 5 376 953, 5 376 954, 5 376 955 et 5 376 958 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, qui prolongent la voie de circulation existante;
- de nommer « rue Laurier », le lot 5 376 957 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, qui prolonge la voie de circulation existante;

- de nommer « boulevard Chevremont », le lot 5 376 956 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, qui prolonge la voie de circulation existante.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1146767004

CM14 1266

Désignation du maire suppléant et fixation de son mandat

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de désigner madame Mary Deros mairesse suppléante pour les mois de janvier, février, mars et avril 2015.

Adopté à l'unanimité.

51.01

Article 65.01

Motion de l'opposition officielle contre le prolongement de l'autoroute 19

En l'absence de la conseillère Émilie Thuillier l'article 65.01 est retiré de l'ordre du jour, conformément à l'article 77 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Article 65.02

Motion de l'opposition officielle pour plus d'ouverture et de transparence dans les travaux du chantier sur l'optimisation des travaux publics

Le chef de l'opposition officielle reporte l'article 65.02 à la prochaine assemblée du conseil, conformément au 2^o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

65.02

CM14 1267

Motion de l'opposition officielle pour la tenue par l'OCPM d'une consultation publique « en amont » pour la création d'un pôle intermodal et la revitalisation du secteur Pie-IX et Jean-Talon

Attendu que la Ville de Montréal, dans son Plan de transport de 1967, prévoyait déjà une desserte en transport collectif dans ce secteur, tout comme la Communauté urbaine de Montréal en 1984, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) en 2002, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en 2005 et plus récemment encore, le Plan de transport de Montréal en 2008;

Attendu que le gouvernement du Québec a octroyé un montant de 38,8 M\$ sur deux ans, en septembre 2013, pour la création d'un bureau de projet sur le prolongement de la ligne bleue de métro vers l'est afin d'évaluer les différents modes de réalisation et de financement;

Attendu que l'ajout d'une seule station de métro sur la ligne bleue, de surcroît située à seulement 600 mètres de la fin du tunnel de la ligne bleue, pourrait être desservie à même la flotte actuelle de rames de métro;

Attendu que le prolongement de la ligne bleue jusqu'à Pie-IX réduirait considérablement les temps de déplacement des usagers actuels de la ligne d'autobus 141 Jean-Talon Est, la troisième la plus achalandée du réseau en 2013;

Attendu que la future station intermodale va devenir un important nœud pour les lignes d'autobus 41, 93, 95, 99, 139, 141 et 188, de même que les trois lignes express de la Société de transport de Montréal (STM) dédiées au SRB Pie-IX, soit la 507 Perras, la 508 Viau et la 509 Pie-IX;

Attendu que le maire de Montréal a annoncé, en juin 2014, que le service rapide par bus (SRB) sur Pie-IX serait mis en fonction « de façon séquentielle » à partir de 2017 gonflant le nombre d'usagers du transport collectif de 40 000 par jour actuellement à 70 000 par jour ce qui justifie pleinement une correspondance directe et sécuritaire entre le SRB et la future station de la ligne bleue, de même que les autres lignes d'autobus qui se rabattent à cet endroit;

Attendu que le secteur entourant la future station de métro est situé à la frontière de trois arrondissements et est considéré comme un important « secteur à transformer » dans le dernier Plan d'urbanisme de Montréal;

Attendu que l'intersection Pie-IX et Jean-Talon constitue un important pôle de déplacements avec la présence du centre commercial le Boulevard et du « Petit Maghreb » sur la rue Jean-Talon, et a été identifiée comme un secteur à fort potentiel de développement;

Attendu que selon la cartographie des blessés de la route effectuée par la Direction de la santé publique de Montréal, l'intersection Pie-IX et Jean-Talon recense le plus grand nombre de piétons blessés de tout l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;

Attendu que l'AMT a déjà émis des réserves foncières sur les terrains limitrophes de l'intersection;

Attendu que l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a démontré la pertinence d'effectuer des consultations publiques formelles en amont des grands projets de développement;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par M. Craig Sauvé

que la Ville de Montréal mandate l'OCPM pour effectuer une consultation publique « en amont » pour la création d'un pôle intermodal et la revitalisation du secteur Pie-IX et Jean-Talon.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.03.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Dorais, Ferrandez, Gadoury, Plante, Croteau, Sauvé, Popeanu, Lavoie, Duchesne, McQueen, Mainville, Ryan, Lavigne Lalonde, Sigouin, Limoges, Caldwell, Downey, Ouellet, Pagé, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault et Cinq-Mars (24)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin-Roy, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Rotrand, Dauphin, Cloutier, Deschamps et Barbe (33)

Résultat: En faveur : 24
Contre : 33

Le président du conseil déclare l'article 65.03 rejeté à la majorité des voix et il est,

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

CM14 1268

Motion de l'opposition officielle pour demander la tenue d'une enquête publique nationale sur les femmes et les jeunes filles autochtones portées disparues et assassinées au Canada

Attendu que La *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA) prévoit un cadre juridique essentiel à la promotion des droits des Autochtones au Canada et à l'étranger;

Attendu que les femmes et les filles autochtones continuent d'être victimes de discrimination systémique et portent un fardeau persistant et disproportionné de violence;

Attendu que l'Association des femmes autochtones du Canada signale qu'au cours des 30 dernières années, un nombre alarmant de femmes et de jeunes filles autochtones ont été portées disparues ou ont été retrouvées assassinées dans des collectivités de partout au Canada et que la plupart de ces cas ne sont toujours pas résolus;

Attendu que Femmes Autochtones du Québec demande au gouvernement de « passer à l'action » et de tenir une enquête publique sur les femmes et les jeunes filles autochtones portées disparues et assassinées au Canada;

Attendu que le 24 septembre, 2014, l'assemblée nationale du Québec a adopté une motion à l'unanimité demandant « que l'Assemblée nationale appuie les demandes des Premières Nations et des Inuits de tenir une commission nationale d'enquête sur les disparitions et les assassinats de femmes autochtones, et ce, en tenant compte de la réalité propre à chaque nation. »;

Attendu que la population autochtone de l'agglomération de Montréal est importante et en croissance, avec près de 40 000 individus;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Marvin Rotrand
M. Denis Coderre
Mme Manon Barbe
Mme Lorraine Pagé
M. Michel Bissonnet
M. Benoit Dorais
M. Claude Dauphin

Et résolu :

que la Ville demande au gouvernement du Canada de tenir une enquête indépendante et exhaustive sur les femmes et les jeunes filles autochtones portées disparues et assassinées au Canada.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.04

À 15 h 16,

Le maire Denis Coderre prend la parole pour autoriser l'ajout d'un article 65.09 afin d'étudier la Motion de l'opposition officielle contre le prolongement de l'autoroute 19 retiré de l'ordre du jour, conformément à l'article 77 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* en l'absence de la conseillère Thuillier, proposeur de l'article 65.01. Le leader de l'opposition officielle remercie le maire et informe qu'il proposera, au moment opportun, appuyé par le leader de l'opposition officielle, le conseiller Graig Sauvé et la leader du Vrai changement pour Montréal, la motion inscrite en 65.09.

Le conseil poursuit ses travaux.

CM14 1269

Motion de l'opposition officielle pour que la Ville de Montréal ne tienne plus d'appels d'offres lors des grandes périodes de vacances

Attendu qu'il y a annuellement deux périodes de vacances du secteur de la construction qui sont prescrites par décret par le gouvernement du Québec, soit une période hivernale et une période estivale;

Attendu que, en novembre 2011, le conseil municipal a référé à la Commission sur l'examen des contrats l'étude de la résolution CM11 0911 portant sur la question des appels d'offres ayant lieu durant les périodes de vacances;

Attendu que, dans son rapport « Interaction projet Sainte-Catherine » sur l'appel d'offres 13-13242, le bureau de l'inspecteur général émet des réserves importantes quant à la date de publication de l'appel d'offres, du 18 décembre 2013 au 20 janvier 2014 :

« [l]a période de soumission a eu un effet de désistement significatif pour de nombreux soumissionnaires potentiels, puisque plusieurs ont préféré alors ne pas participer. En effet, cinq (5) d'entre eux ne pouvaient ou avaient des difficultés à respecter les échéances. Certaines firmes ont mentionné qu'une réponse adéquate nécessitait une centaine d'heures de préparation et qu'il aurait fallu faire travailler des employés en temps supplémentaire dans la période des fêtes. Il est à notre avis discutable d'avoir choisi cette période, puisqu'elle n'est pas optimale pour plusieurs soumissionnaires potentiels »;

Attendu qu'une très forte proportion de la population du Québec, notamment les cadres et les professionnels aptes à approuver une soumission ou à répondre aux questions des soumissionnaires potentiels, est généralement aussi en vacances lors de ces périodes de vacances de la construction;

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. Sylvain Ouellet

- 1- qu'aucun appel d'offres ne débute ou ne se termine à l'intérieur des deux périodes annuelles de vacances du secteur de la construction, tel qu'édicte chaque année dans un décret du gouvernement du Québec;
- 2- que les deux périodes de vacances de la construction ne soient pas comptabilisées dans la durée d'affichage des appels d'offres de la ville.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Pierre Desrochers

de reporter cette motion à l'assemblée régulière du conseil de janvier, conformément au paragraphe 2^o de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

65.05

CM14 1270**Motion de la deuxième opposition concernant les risques associés à la consommation de boissons sucrées et demandant au gouvernement du Québec d'étudier la possibilité d'une taxe additionnelle sur ces produits**

- 1- Attendu que la consommation régulière de boissons sucrées, telles que boissons gazeuses, boissons énergisantes ou cafés et thés froids pré-sucrés, peut contribuer à l'obésité et à des problèmes de santé comme le diabète;
- 2- Attendu que la consommation de boissons gazeuses peut être associée à de mauvaises habitudes alimentaires et contribue à l'excès de consommation de sucres et calories;
- 3- Attendu que la ville-centre et les arrondissements encouragent l'activité physique et une offre de nourriture plus saine grâce à l'adoption de la Charte de Toronto et de diverses politiques de saines habitudes de vie, en encourageant les marchés de quartier et par la promotion du transport actif;
- 4- Attendu que le conseil municipal cherche à promouvoir la santé publique et de meilleurs choix de vie par l'adoption de la Politique du sport et de l'activité physique et du Plan d'action régional Montréal physiquement active;
- 5- Attendu que la ville de Berkeley, en Californie, a été la première municipalité américaine à proposer une taxe sur les boissons sucrées pour dissuader la consommation et promouvoir de meilleurs choix, lors d'un scrutin tenu le 4 novembre dernier;
- 6- Attendu que la « Mesure D », l'imposition d'une taxe de 0,01\$ par once de boisson sucrée, a obtenu 75,12% des suffrages, et que le texte exact de la mesure se lit comme suit:

Shall an ordinance imposing a 1¢ per ounce general tax on the distribution of high-calorie, sugary drinks (e.g., sodas, energy drinks, presweetened teas) and sweeteners used to sweeten such drinks, but exempting: (1) sweeteners (e.g., sugar, honey, syrups) typically used by consumers and distributed to grocery stores; (2) drinks and sweeteners distributed to very small retailers; (3) diet drinks, milk products, 100% juice, baby formula, alcohol, or drinks taken for medical reasons, be adopted?

- 7- Attendu que cette ordonnance permet d'imposer une taxe sur la distribution de boissons sucrées telles que les boissons gazeuses et les boissons énergisantes, ainsi que sur les édulcorants caloriques utilisés pour produire ces boissons, tels que le sirop préparé pour les boissons de fontaine, tout en exemptant certaines boissons contenant du sucre, y compris les préparations pour nourrissons, les produits laitiers et les jus de fruits naturels;
- 8- Attendu que l'ordonnance de la Ville de Berkeley peut devenir un modèle pour d'autres municipalités américaines qui souhaitent décourager la consommation de boissons sucrées;
- 9- Attendu que la Charte de la Ville de Montréal n'accorde pas à la Ville le pouvoir de taxer les boissons sucrées;
- 10- Attendu que le gouvernement du Québec a compétence sur les politiques de santé et de fiscalité;
- 11- Attendu que des fournisseurs de boissons gazeuses aux États-Unis se sont engagés à réduire de 20% les calories consommées provenant de leurs produits d'ici 2025 en encourageant les consommateurs à faire de meilleurs choix, tel que l'indique l'entente entre l'*American Beverage Association* et l'*Alliance for a Healthier Generation*;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais
M. Steve Shanahan
Mme Marie Cinq-Mars

- 1 - que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec d'imposer une taxe sur les boissons sucrées afin d'en dissuader la consommation, d'aviser le public face aux risques pour la santé associés à la consommation régulière de ces boissons et d'augmenter les revenus destinés au réseau de la santé publique;
- 2 - que le conseil municipal invite le gouvernement du Québec à prendre note de l'engagement des fournisseurs de boissons gazeuses aux États-Unis de réduire de 20% la consommation de calories provenant de leurs produits d'ici 2025 et d'envisager de légiférer pour obtenir une mesure similaire pour les boissons sucrées distribuées au Québec.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose plusieurs documents en appui à l'imposition d'une taxe sur les boissons sucrées.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Francesco Miele

d'apporter les amendements suivants à la motion sous étude :

- de retirer les 5^o, 6^o, 7^o et 8^o « Attendu »;
- de retirer le 1^{er} « Résolu ».

Le président du conseil juge la proposition d'amendement recevable.

La proposition d'amendement est agréée.

Un débat s'engage sur l'article 65.06, tel qu'amendé.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.06, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.06

Article 65.07

Motion de la deuxième opposition demandant de modifier les plages horaires des séances du conseil municipal pour permettre une meilleure conciliation travail-famille

En l'absence de la conseillère Elsie Lefebvre l'article 65.07 est retiré de l'ordre du jour, conformément à l'article 77 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Article 65.08

Motion en faveur du prolongement de la ligne bleue du métro

Le conseiller Marvin Rotrand retire l'article 65.08, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

CM14 1271

Ajout - Motion de l'opposition officielle contre le prolongement de l'autoroute 19

Attendu que le ministère des Transports Québec a déposé au Bureau d'audience publique sur l'environnement le projet de prolongement de l'autoroute 19 entre les autoroutes 440 à Laval et 640 à Bois-des-Filion, dont les coûts de réalisation sont évalués entre 500 à 600 millions de dollars;

Attendu que le projet aura des conséquences sur la qualité de vie des résidents voisins de l'avenue Papineau dans laquelle se déverse l'autoroute 19, en augmentant le sentiment d'insécurité, la congestion routière, le nombre d'accidents, en détériorant la qualité de l'air et en nuisant à une réappropriation de l'espace public;

Attendu que le gouvernement du Québec s'est engagé à prioriser le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques tel que le précisent tant le plan stratégique 2013-2015 du ministère des Transports du Québec (MTQ), la *Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques*, la *Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3)* ainsi que le rapport 2012 du vérificateur général du Québec (chapitre 4, Déficit d'entretien des infrastructures publiques);

Attendu que le projet va à l'encontre de toutes les politiques, plans et objectifs adoptés au cours des dernières années pour encadrer et structurer le développement de la région métropolitaine;

Attendu que la Direction de la santé publique de Montréal a mentionné lors de son passage au Bureau d'audiences publiques en environnement, que les volumes de véhicules actuels ont des impacts importants sur la santé des populations, la métropole compte plus de 1500 décès prématurés chaque année liés à la pollution atmosphérique et 2000 accidents impliquant des piétons et des cyclistes;

Attendu que le transport est le plus gros responsable de la production de gaz à effet de serre au Québec avec 44,3 % selon le dernier inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre;

Attendu que ce projet est incompatible avec un développement harmonieux et durable de la région métropolitaine et que les fonds prévus pour financer ce projet seraient nettement mieux utilisés pour financer le maintien et l'entretien des infrastructures existantes ainsi que le développement des transports collectifs;

Il est proposé par M. Craig Sauvé

appuyé par Mme Lorraine Pagé

que la Ville de Montréal se prononce contre le prolongement de l'autoroute 19.

Un débat s'engage.

Le conseiller Craig Sauvé dépose des mémoires sur le parachèvement de l'autoroute 19 du Conseil régional de l'environnement de Laval, de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, de l'Association pour la santé publique du Québec, de Vivre en ville, la voie des collectivités viables, de Transit Alliance pour le financement des transports collectifs au Québec et du Conseil régional environnement de Montréal.

À 17 h 01,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Norman Marinacci

de poursuivre les travaux jusqu'à épuisement des points inscrits à l'ordre du jour.

Un débat restreint s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Éric Alan Caldwell

de procéder à un vote enregistré sur la proposition du leader de la majorité et du conseiller Marinacci de poursuivre les travaux au delà de 17 h, jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin-Roy, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Dorais, Rotrand, Marinacci, Shanahan, Dauphin, Cloutier, Deschamps, Barbe et Hénault (35)

Votent contre: Mesdames et messieurs Ferrandez, Gadoury, Plante, Croteau, Sauvé, Popeanu, Lavoie, Duchesne, McQueen, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne Lalonde, Sigouin, Limoges, Caldwell, Ouellet, Pagé et Cinq-Mars (19)

Ouverture des portes La conseillère Rouleau entre dans la salle des délibérations et déclare que si elle avait été présente au moment de ce vote elle aurait voté en faveur cette proposition.

Résultat: En faveur : 36
Contre : 19

Le président du conseil déclare la proposition du leader de la majorité et du conseiller Marinacci de poursuivre les travaux jusqu'à épuisement des points inscrits à l'ordre du jour adoptée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur l'article 65.09.

Le conseiller Croteau soulève une question de privilège et demande au conseiller Chitilian de retirer les propos complaisants à l'égard du leader de l'opposition officielle. Le conseiller Chitilian retire ses propos et le président du conseil déclare l'incident clos.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Andrée Hénault

de poser la question préalable aux fins de disposer de l'article 65.09, conformément à l'article 94 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. François William Croteau

de procéder à un vote enregistré sur la proposition aux fins de poser la question préalable des conseillers Gibeau et Hénault.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin-Roy, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Dorais, Marinacci, Shanahan, Dauphin, Cloutier, Deschamps, Barbe et Hénault (36)

Votent contre: Mesdames et messieurs Ferrandez, Gadoury, Plante, Croteau, Sauvé, Popeanu, Lavoie, Duchesne, McQueen, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne Lalonde, Sigouin, Limoges, Caldwell, Ouellet, Pagé et Cinq-Mars (19)

Résultat: En faveur : 36
Contre : 19

Le président du conseil déclare la proposition des conseillers Gibeau et Hénault aux fins de poser la question préalable adoptée à la majorité des voix.

Le maire, M. Denis Coderre, soulève une question de privilège sur les propos du chef de l'opposition officielle concernant la « petite politique ». Le chef de l'opposition officielle retire ses propos et le président déclare l'incident clos.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.09.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Dorais, Ferrandez, Gadoury, Plante, Croteau, Sauv , Popeanu, Lavoie, Duchesne, McQueen, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne Lalonde, Sigouin, Limoges, Caldwell, Ouellet, Pag , Marinacci, Shanahan (21)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, M nard, Vall e, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin-Roy, Rapan , Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Cl ment-Talbot, Celzi, Bissonnet, Dauphin, Cloutier, Deschamps, Barbe, H nault et Cinq-Mars (34)

R sultat: En faveur : 21
Contre : 34

Le pr sident du conseil d clare l'article 65.09 rejet    la majorit  des voix, et il est

R SOLU

en cons quence.

65.09 (Ajout)

  18 h 11, le conseil reprend l' tude de l'article 42.03.

CM14 1272 – Article 42.03 (suite)

Adoption - R glement modifiant le R glement identifiant les r seaux de voirie art rielle et locale (02-003),

Adoption - R glement modifiant le R glement du conseil de la Ville sur la d l gation de certains pouvoirs relatifs au r seau de voirie art rielle aux conseils d'arrondissement (08-055)

Adoption - R glement modifiant le R glement int rieur de la Ville sur la d l gation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

Apr s avoir pris en consid ration l'avis juridique  mis par le Service des affaires juridiques, le pr sident du conseil juge l'amendement des conseillers Limoges et Gadoury recevable.

Un d bat s'engage sur la proposition d'amendement.

Il est propos  par M. Fran ois Limoges

appuy  par M.  ric Alan Caldwell

de proc der   un vote enregistr  sur la proposition d'amendement des conseillers Limoges et Gadoury.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Ferrandez, Gadoury, Plante, Croteau, Sauvé, Popeanu, Lavoie, Duchesne, McQueen, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne Lalonde, Sigouin, Limoges, Caldwell, Ouellet et Cinq-Mars (18)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Guay, Rossi, Boivin-Roy, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Dorais, Pagé, Marinacci, Shanahan, Dauphin, Cloutier, Deschamps, Barbe et Hénault (36)

Ouverture des portes: Le conseiller Jean-François Parenteau entre dans la salle des délibérations immédiatement après la proclamation du vote et déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote, il aurait voté contre cette proposition.

Résultat: En faveur : 18
Contre : 37

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement des conseillers Limoges et Gadoury rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

Il est proposé par Mme Érika Duchesne

appuyé par M. Marc-André Gadoury

d'amender l'article 1 du « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) » afin qu'il se lise comme suit :

« Le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) est modifié par le remplacement de l'annexe 1 « Réseau artériel proposé, Ville de Montréal, 2002 » par l'annexe « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2014 » **en retirant du réseau artériel la rue Lafond, entre Laurier et Masson**, au présent règlement ».

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

de poser la question préalable afin de disposer de l'amendement proposé par les conseillers Duchesne et Gadoury, conformément à l'article 94 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) et de procéder à un vote à main levée.

Le président du conseil demande l'appel du vote et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 36
Contre : 17

Le président du conseil déclare la motion aux fins de poser la question préalable adoptée à la majorité des voix.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Valérie Plante

de procéder à un vote enregistré sur l'amendement proposé par les conseillers Duchesne et Gadoury.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Ferrandez, Gadoury, Plante, Croteau, Sauvé, Popeanu, Lavoie, Duchesne, McQueen, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne Lalonde, Sigouin, Limoges, Caldwell, Ouellet, Hénault et Cinq-Mars (19)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin-Roy, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Dorais, Pagé, Marinacci, Shanahan, Dauphin, Cloutier, Deschamps et Barbe (36)

Résultat: En faveur : 19
Contre : 36

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement des conseillers Duchesne et Gadoury rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

Il est proposé par M. Pierre Desrochers

appuyé par Mme Anie Samsom

de poser la question préalable, conformément à l'article 94 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) et de procéder à un vote à main levée.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Valérie Plante

de procéder à un vote enregistré sur la motion aux fins de poser la question préalable.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Dorais, Pagé, Marinacci, Shanahan, Dauphin, Cloutier, Deschamps, Barbe et Hénault (36)

Votent contre: Mesdames et messieurs Ferrandez, Gadoury, Plante, Croteau, Sauvé, Popeanu, Lavoie, Duchesne, McQueen, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne Lalonde, Sigouin, Limoges, Caldwell, Ouellet et Cinq-Mars (18)

Ouverture des portes: La conseillère Boivin-Roy entre dans la salle des délibérations immédiatement après la proclamation du vote et déclare que si elle avait été présente au moment de ce vote, elle aurait voté en faveur de cette proposition.

Résultat: En faveur : 37
Contre : 18

Le président du conseil déclare la motion aux fins de poser la question préalable adoptée à la majorité des voix.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Valérie Plante

de procéder à un vote enregistré sur la proposition principale.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin-Roy, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Pagé, Shanahan, Dauphin, Cloutier, Deschamps et Barbe (33)

Votent contre: Mesdames et messieurs Dorais, Ferrandez, Gadoury, Plante, Croteau, Sauvé, Popeanu, Lavoie, Duchesne, McQueen, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne Lalonde, Sigouin, Limoges, Caldwell, Ouellet, Marinacci, Hénault et Cinq-Mars (21)

Ouverture des portes: Le conseiller Rapanà entre dans la salle des délibérations immédiatement après la proclamation du vote et déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote, il aurait voté en faveur de cette proposition.

Résultat: En faveur : 34
Contre : 21

Le président du conseil déclare l'article 42.03 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.03 1144631006

*Règlement 02-003-1
Règlement 08-055-1
Règlement 02-002-20*

Le maire Denis Coderre, le président du conseil Frantz Benjamin, le chef de l'opposition officielle Luc Ferrandez, le leader de Coalition Montréal Benoit Dorais, la leader du Vrai changement pour Montréal Lorraine Pagé et la leader de l'équipe LaSalle Manon Barbe offrent leurs meilleurs vœux pour l'année 2015.

À 19 h 19, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

PRÉSIDENT DU CONSEIL

GREFFIER

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

MAIRE

Annexe - Article 7.02

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2013 – 2017 Conseillers municipaux – 2014 Le 15 décembre 2014

Celzi Richard, **Deros** Mary, **DeSousa** Alan, **Dorais** Benoit, **Downey** Sterling, **Duchesne** Érika, **Gadoury** Marc-André, **Gauthier** Manon, **Gibeau** Jean-Marc, **Lavigne Lalonde** Laurence, **Lefebvre** Elsie, **Miele** Francesco, **Moschella** Domenico, **Norris** Alex, **Plante** Valérie, **Rapanà** Giovanni, **Ryan** Richard, **Searle** Jeremy, **Shanahan** Steve, **Thuillier** Émilie

Annexe - Article 7.06

DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF 2013 – 2017 Conseillers municipaux – 2014 Le 15 décembre 2014

Beis Dimitrios, **Chitilian** Harout, **Coderre** Denis, **Copeman** Russel, **Desrochers** Pierre, **Gauthier** Manon, **Ménard** Réal, **Perez** Lionel, **Rouleau** Chantal, **Salem** Aref, **Samson** Anie, **Vallée** Monique